

Direction académique des services
de l'Education nationale
A l'attention de M. le Directeur
2, Place d'Espagne
64038 Pau Cedex

20 août 2021

Monsieur le Directeur,

Les expérimentations qualifiées d'immersives se pratiquent depuis plus de 10 ans au sein des filières bilingues basque-français, dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé confessionnel. Au fil des mises en œuvre, ces expérimentations immersives ont montré des résultats qui ont conforté le modèle, lequel permet d'obtenir chez les élèves concernés un bilinguisme de très bon niveau.

Lors du premier semestre de l'année 2021, les élus et parents rattachés aux écoles de Larrau, Idaux-Mendy, Ossès-Arrossa et Ayherre vous ont adressé, à la suite de réunions d'information et d'enquêtes effectuées auprès des parents, des courriers signifiant leur souhait de voir ouvrir des classes maternelles en immersion dans ces écoles à la rentrée 2021.

Dans votre réponse à ces courriers, vous indiquiez attendre, suite au vote de la loi Molac, la promulgation de la loi ainsi que la parution des textes d'application, pour revenir vers les auteurs de ces demandes.

Lors de la réunion du Conseil académique des langues régionales qui s'est tenue le 30 juin dernier, à la question sur ces demandes d'ouvertures, Madame la Rectrice a répondu que ces dossiers n'avaient pas été instruits, sans autre précision.

Par ailleurs, le contexte juridique relatif à l'enseignement des langues régionales, notamment concernant l'enseignement par immersion, s'est trouvé comme vous savez modifié par la décision du Conseil constitutionnel du 21 mai 2021.

Néanmoins, au vu de la définition donnée par le Conseil constitutionnel de ce qu'est l'enseignement par immersion, nous observons que cette décision ne concerne pas les expérimentations telles que conduites dans l'enseignement public et privé confessionnel.

Quoi qu'il en soit, les raisons de fond qui nous ont conduits à demander la mise en place de classes en immersion demeurent. Il s'agit des attentes exprimées par nos administrés, parents des écoles de nos villages, que nous nous devons d'entendre. D'autre part, nous portons, en tant qu'élus, et aux côtés de l'Education nationale, la responsabilité de la préservation et de la transmission de la langue basque comme langue de vie et de communication sur notre territoire. Et nous avons la conviction, largement soutenue par l'expérience, que seule une immersion précoce, par l'école, peut permettre de gagner le pari de la revitalisation de notre langue. L'enjeu est fondamental, il ne peut attendre.

Pour ces raisons, après concertation avec les parents d'élèves, les représentants élus de nos villages, et les associations de parents d'élèves, nous réitérons notre demande de mise en place des expérimentations immersives en maternelle dans nos écoles.

Dans l'attente de votre réponse, nous faisons le choix de mettre en œuvre dans nos écoles les moyens d'enseigner en basque aux enfants de maternelle, sur tout le temps de classe, dès le 2 septembre 2021 jour de la rentrée scolaire.

Nous souhaitons par cette décision montrer que l'accès à une scolarisation en basque selon le modèle des expérimentations immersives nous paraît à la fois juste et légitime, et absolument nécessaire.

Dans le même temps, nous sommes tout à fait disposés à nous entretenir avec vous-même et vos services afin de trouver collectivement une issue satisfaisante pour tous, dictée par l'intérêt éducatif de nos enfants, et la recherche d'un compromis social apaisé.

Bien cordialement,

Les maires des communes de

Arrossa : Beñat Arrabit

Ayherre : Arño Gastambide

Aussurucq : Jean-Marie Queheille

Idaux-Mendy : Renée Carrique

Larrau : Jean-Dominique Iriart

Menditte : Cyril Arhie

Ossas : Maite Etcheverria

Ossès : Jean-Marc Oçafrain

Sauguis : Pierre Arrossagaray

Copie à Madame la Rectrice

Copie au Président de l'OPLB